

**PRESENTATION DES AIDES
RÉGIONALES
INNOV'UP - TP'UP RELANCE – PM'UP
RELANCE**



INNOV'UP

 Région
île de France

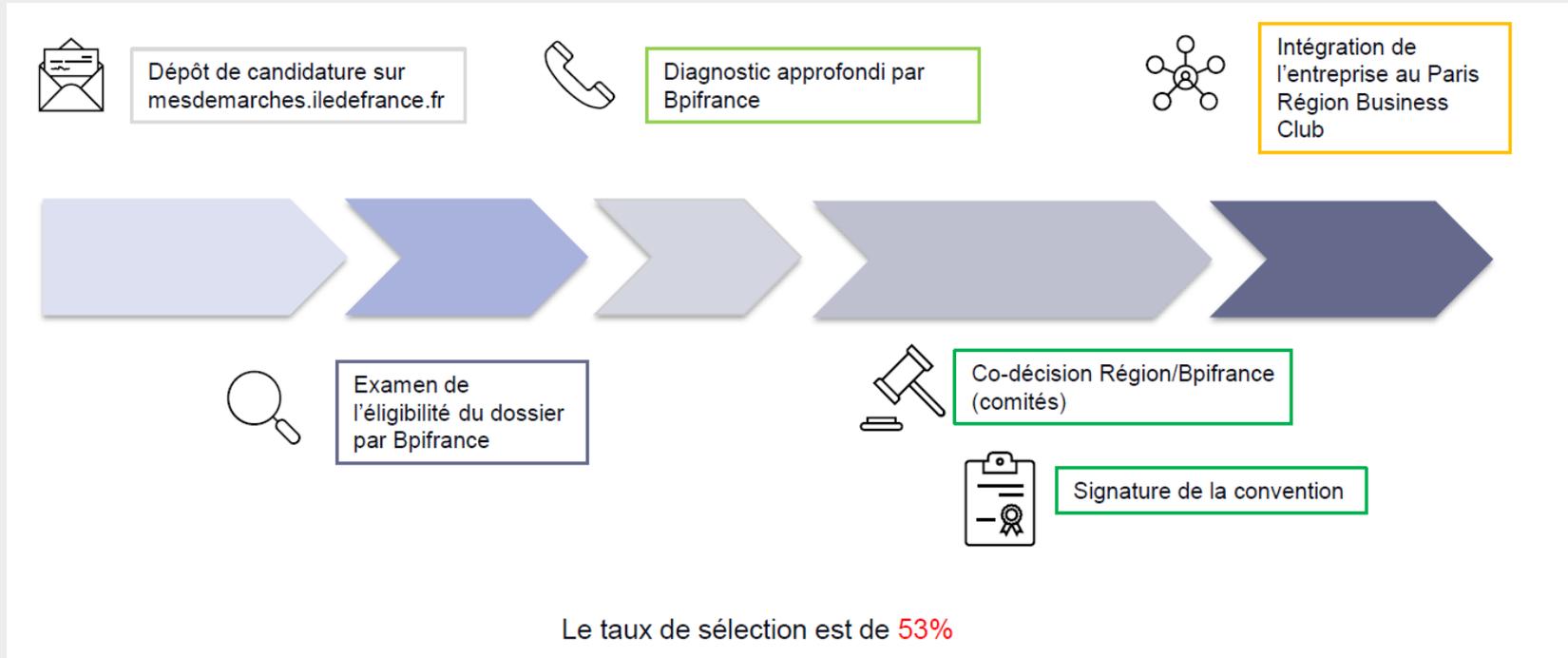
Innov'up

- **Soutenir les entreprises qui portent un projet d'innovation** , à tous les stades de maturité du projet de l'idée jusqu'à la mise sur le marché : faisabilité, prototypage, développement, expérimentation
- **Pour les projets** caractérisés en termes de Recherche, Développement et Innovation **(RDI), relatifs à des produits, services, procédés, organisations ou à l'innovation sociale**
- **Une aide qui s'adapte au projet** : soutien sur une période allant de 6 à 18 mois selon les spécificités du projet.
- **Soutien financier sous la forme d'une subvention et/ou d'une avance récupérable (AR) ou d'un Prêt à l'innovation**, dans la limite de 500.000€ de subvention et 3 M€ d'avance récupérable.
- Sur la période 2019/2021: **1080 bénéficiaires , avec une aide moyenne de 94K€**

Structures éligibles au regard du règlement d'intervention Innov'up :

- **Toutes les TPE, PME et ETI**, quelle que soit leur forme juridique, **y compris les associations ayant une activité économique**. Attention, les groupements d'entreprise ou projets collaboratifs ne sont pas éligibles
- **Entreprise basée en Île-de-France**, avec au moins un établissement sur le territoire francilien et des activités de R&D/innovation qui doivent être réalisées majoritairement sur le territoire francilien
- **Entreprise qui n'est pas en difficulté. Fonds propres positifs** et supérieurs à la moitié du capital social à l'exception des structures de moins de trois ans.
- Pas de durée d'existence minimale mais **l'entreprise doit être immatriculée au moment du dépôt.**
- **L'éligibilité est évaluée au niveau groupe**. Les appartenances groupe doivent être clairement identifiées au moment du dépôt de candidature.

Le traitement d'un dossier de candidature Innov'up



Critères de sélection au regard du règlement d'intervention Innov'up:

- **Qualité de l'innovation** : nature ,degré de maturité ,de risque porté par l'entreprise
L'aide n'a pas vocation à soutenir le versioning ; la digitalisation d'activité ou la plateformes (hors innovation particulière caractérisée)
- **Potentiel économique** : du projet et de l'entreprise, marché, stratégie, positionnement
- **Entreprise qui n'est pas en difficulté. Fonds propres positifs** et supérieurs à la moitié du capital social à l'exception des structures de moins de trois ans.
- **Contribution au développement de l'Île de France** : ancrage territorial, retombées sociétales et environnementales
- **Qualité du projet** : équipe, capacité financière,ressources techniques,pertinence du programme R&D.
Les fonds propres doivent être supérieurs à 50% du montant de l'aide

Dépenses éligibles et taux d'intervention au regard du règlement d'intervention Innov'up :

Dépenses éligibles

- Frais de personnel interne
- Prestations externes (honoraires, sous-traitance R&D - laboratoires, centres techniques ou entreprise - frais de réalisation de prototypes et de maquettes, etc.)
- Amortissement du matériel des investissements engagés sur la durée du programme
- Dépenses de propriété industrielle, d'homologation, de design, d'étude de marché, d'acquisition de technologie
- Les dépenses liées au déploiement de l'expérimentation

| Assiette | Modalités de financement | Plafond en SUB | Plafond aide total | Taux d'intervention |
|----------------|---|----------------|--------------------|---|
| Jusqu'à 200K€ | 100% en subvention | 50K€ | 50K€ | Barème du régime cadre des aides à la RDI |
| 200K€ à 600 K€ | 50% en subvention 50% en AR ou PI RD | 130K€ | 260K€ | |
| >600 K€ | 1/3 en subvention 2/3 en AR ou PI RD | 500K€ | 1.5M€ voire 3.5M€ | |

- Dans le respect des seuils réglementaires du régime RDI
- Rappel : ticket minimum en subvention de 15K€

Pas de prise en charge des dépenses liées au marketing, à la commercialisation, etc...

Les priorités régionales du dispositifs



Les priorités régionales: enjeux, secteurs et technologies clés

- Innovation et Transition écologique
- Innovation sociale
- Innovation créative : projets portant sur des activités créatives, artistiques et culturelles (notamment jeu vidéo, production audiovisuelle, beauté, mode et accessoires)
- Deep tech et industrie 4.0
- Filières identifiées comme stratégiques en Île-de-France: santé et silver économie, ville intelligente et durable, agro-alimentaire, mobilités.

Les priorités régionales: enjeux, secteurs et technologies clés

- Innovation et Transition écologique
- Innovation sociale
- Innovation créative : projets portant sur des activités créatives, artistiques et culturelles (notamment jeu vidéo, production audiovisuelle, beauté, mode et accessoires)
- Deeptech et industrie 4.0
- Filières identifiées comme stratégique en Île-de-France: santé et silver économie, ville intelligente et durable, agro-alimentaire, mobilités.

Les priorités régionales: enjeux, secteurs et technologies clés

- Innovation et Transition écologique
- Innovation sociale
- Innovation créative : projets portant sur des activités créatives, artistiques et culturelles (notamment jeu vidéo, production audiovisuelle, beauté, mode et accessoires)
- Deeptech et industrie 4.0
- Filières identifiées comme stratégique en Île-de-France: santé et silver économie, ville intelligente et durable, agro-alimentaire, mobilités.

Dépôt d'un dossier : les points d'attention



Candidater à Innov'up

Comment ?

- Dossier de candidature à déposer en ligne sur : <https://mesdemarches.iledefrance.fr/>
- Examen de la demande d'aide au fil de l'eau conjointement avec BPI France
- Les meilleurs projets sont retenus à l'issue d'un processus de sélection
- Le règlement d'intervention est disponible sur <https://www.iledefrance.fr/innovup>

Pièces ?

- Présentation de l'entreprise
- Présentation du projet
- Compte de résultat et plan de trésorerie
- Devis
- Organigramme capitalistique
- Statuts + K-Bis
- 3 dernières liasses fiscales
- Lettre d'engagement stagiaire + demande d'aide + questionnaire activité pays sanctionnés + charte des valeurs + pièce d'identité + RIB + attestation de régularité fiscale

Points d'attention et bonnes pratiques

- Innov'up s'adresse à des entreprises constituées juridiquement
- Un capital social d'au moins 15k€
- Un projet de R&D localisé en IDF
- Il est nécessaire de présenter le projet d'entreprise dans sa globalité (R&D / Sales / Marketing / etc.) –ceci même si Innov'up n'en finance qu'une partie
- La prise en compte des dépenses se fait à partir de la date de dépôt du dossier
- Pour permettre un financement, le plan de financement de l'entreprise doit être équilibré

Innov'up Leader PIA 4

Partenariat Etat / Région / BPI

PME / ETI

Innovation de rupture .

Le montant du soutien public est compris entre 75.000€ et 500.000€.

Dans le cas général, la modalité d'attribution de l'aide est forfaitaire et respecte la répartition suivante :

- 2/3 de l'aide attribuée sous la forme de subventions,
- 1/3 de l'aide attribuée sous la forme d'avances récupérables.

Candidature jusqu'au 7 avril



TP'UP RELANCE

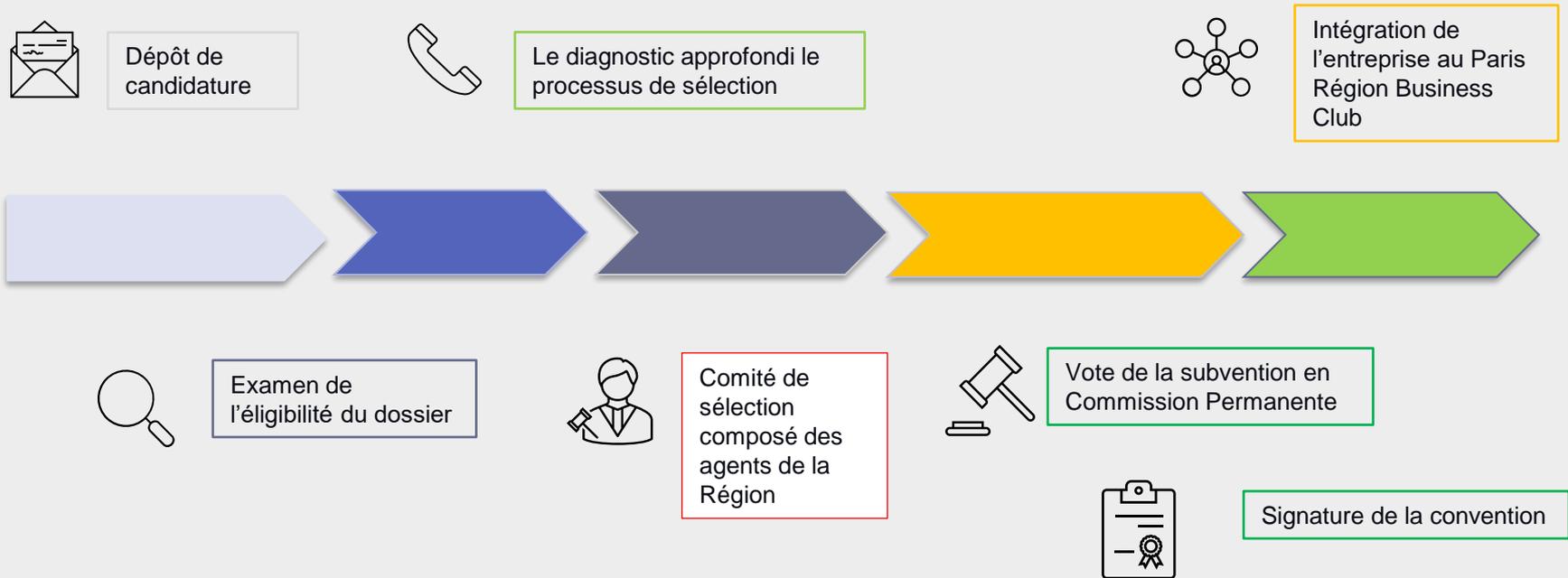
TP'up Relance

- **Accompagner la croissance** de l'entreprise dans des dimensions liées à l'investissement, au développement à l'international et au conseil.
- Parcours sur le moyen terme : présentation d'un plan et d'une stratégie de développement sur **12 mois à 18 mois.**
- Subvention de 55 000€ portée exceptionnellement à **82 500 € pour les projets situés en ZRE.** (zone de reconquêtes économiques liste consultable)
 - **Subvention moyenne en 2022 : 41 k€**
 - **Subvention sur service fait débloquée à réception des factures**

Structures éligibles au regard du règlement d'intervention TP'up Relance :

- Entreprise ayant **au moins un salarié** (hors artisanat).
- Entreprise : (1) de moins de 10 salariés (2) un CA < 2M€ **et/ou** (3) total bilan < 2M€ .
La structure doit cumuler au moins 2 critères sur 3.
- **Entreprise n'est pas en difficulté :**
 - Fonds propres positifs et supérieurs à la moitié du capital social , prime d'émission comprise - à l'exception des structures de moins de trois ans
 - N'est pas en procédure collective : sauvegarde, redressement judiciaire, liquidation
- Au moins un an d'existence et au moins un exercice comptable clôturé.
- **Exclusions sectorielles :** agriculture primaire, profession libérale et services financiers et immobiliers.
- **L'éligibilité est évaluée au niveau groupe.** Les appartenances groupe doivent être clairement identifiées au moment du dépôt de candidature.

Le traitement d'un dossier de candidature :



Le taux de sélection est de **25%**



Critères de sélection au regard du règlement d'intervention TP'up Relance :

- La viabilité de l'entreprise
- La pertinence de la stratégie
- Le potentiel de création d'emploi
- Le potentiel de développement international
- La contribution du projet au développement de l'Île-de-France

Dépenses éligibles et taux d'intervention au regard du règlement d'intervention TP'up Relance :

| Lieux d'implantation | Conseil + International (conseil, salons VIE) | Investissement |
|----------------------|---|--|
| Projet hors ZRE | 50% dans la limite de 25ke | 30% |
| Projet en ZRE | 50% dans la limite de 25ke | Jusqu'à 50% |
| | <ul style="list-style-type: none">L'aide au conseil est plafonnée à 500 € par jour d'intervention. Validation soumise à réception d'un livrable.L'aide aux salons est plafonnée à 5 000 € par salon. 1^{ère} participation à un salon. | Les dépenses d'investissements doivent être amortissables. Peuvent être financées via crédit-bail (prise en charges des 18 premières mensualités hors frais de dossier). |



Pas de prise en charge des recrutements



PM'UP RELANCE

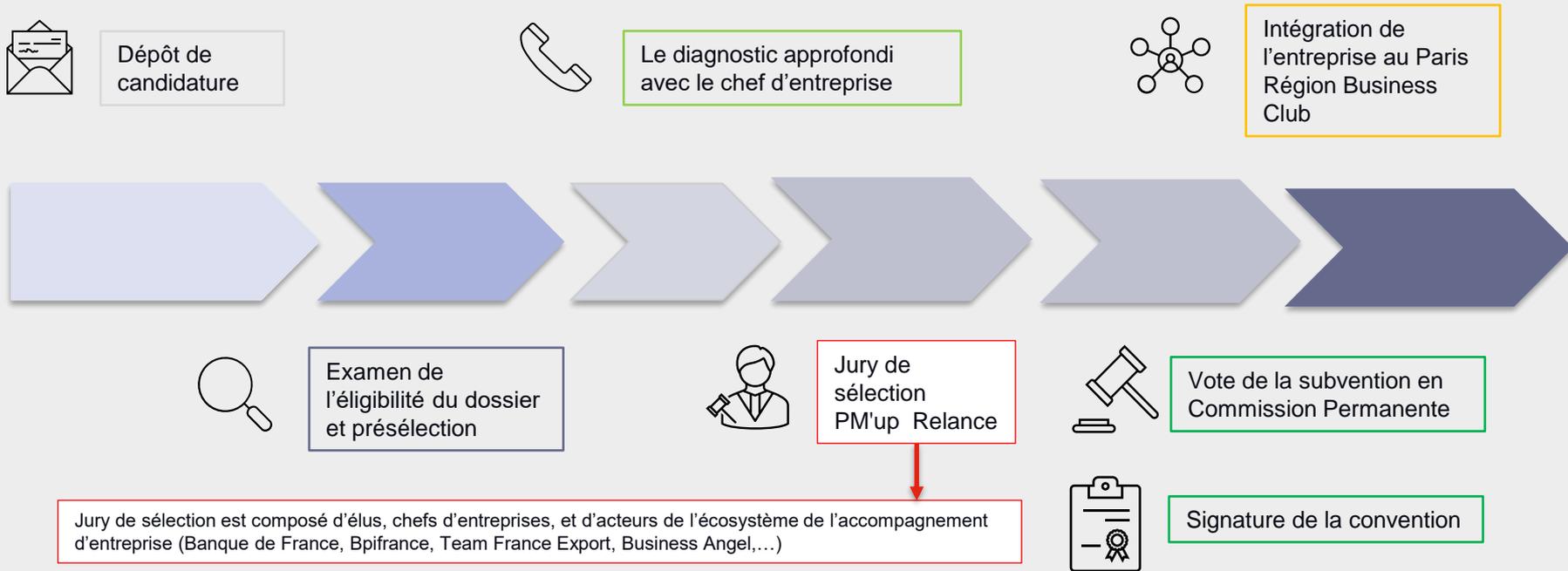
PM'up Relance

- **Soutenir des projets de relance** sur des activités stratégiques menacées (secteur industriel, aéronautique, automobile, culture, événementiel...) ou **des projets à fort potentiel de croissance** à même d'avoir un effet d'entraînement sur l'économie francilienne et porteurs de création d'emplois
- **Parcours sur 36 mois** . Présentation d'une stratégie de croissance avec un business plan, un budget prévisionnel et un plan de développement
- Subvention de **250 000 €** maximum portée exceptionnellement jusqu'à **375 000 € pour les projets situés en ZRE** . (zone de reconquête économique-)
- **Subvention moyenne en 2021 : 200 000 €**

Conditions d'éligibilité PM'up

- PME avec un effectif compris **entre 5 et 250 salariés**, réalisant un **CA < 50 M€** et/ou **un total bilan < 43 M€** au dernier exercice clôturé
- Au moins un établissement en Île-de-France
- **Entreprise n'est pas en difficulté** :
 - Fonds propres positifs et supérieurs à la moitié du capital social , prime d'émission comprise - à l'exception des structures de moins de trois ans
 - N'est pas en procédure collective : sauvegarde, redressement judiciaire, liquidation
- **Le périmètre PME est apprécié au niveau du groupe** . Les appartenances à un groupe doivent être clairement identifiées au moment du dépôt de candidature.

Le traitement d'un dossier de candidature PM'up Relance





Critères de sélection au regard du règlement d'intervention PM'up :

- La viabilité de l'entreprise
- La pertinence de la stratégie
- Le potentiel de création d'emploi
- Le potentiel de développement international
- La contribution du projet au développement de l'Île-de-France

Dépenses éligibles et taux d'intervention au regard du règlement d'intervention PM'up :

| Lieu de réalisation du projet | Investissements matériels et immatériels | Conseil | Dépenses internationales (salon, conseil, VIE) | Recrutements structurants | Dépôt de brevet et extension |
|-------------------------------|---|---|--|---|------------------------------|
| Projet hors ZRE | PE < 50 salariés : 20% ME > 50 salariés : 10% | 50% | 50% | 3 recrutements maxi Taux : 50% plafonné à 25 000 €/rec. | 50% |
| Projet en ZRE | Jusqu'à 50% plafonné à 200 000 € | | | | |
| | Les dépenses d'investissements doivent être amortissables pendant 3 ans minimum | Remise d'un livrable en fin de mission Durée maxi : 12 mois Sans rapport avec le fonctionnement courant de l'entreprise | 1ere participation au salon seulement | CDI – qualification cadre | |



AUTRES AIDES

Fonds Régional de Garantie / Prêt d'amorçage

Fonds Régional de Garantie : a pour objet exclusif d'apporter une contre-garantie financière aux prêts à moyen et long terme accordés aux TPE et PME franciliennes. Soutient les entreprises franciliennes tout au long de leur cycle de vie : création / développement / transmission et la croissance externe / renforcement de trésorerie, Il peut ainsi financer l'investissement matériel, le besoin en fonds de roulement, les opérations de renforcement de la structure financière des PME, le rachat de fonds de commerce ou de parts sociales.

Plus d'informations : <https://www.iledefrance.fr/fonds-regional-de-garantie>

Prêt d'amorçage : Le prêt d'amorçage vise à renforcer la trésorerie des jeunes entreprises innovantes et à créer les conditions favorables à la préparation d'une levée de fonds, auprès de business angels ou de fonds d'investissement. Les dépenses financées peuvent relever du besoin en fonds de roulement, de conseils et de Recherche et Développement. Critères : -5 ans, en phase d'amorçage et ayant bénéficié d'une aide publique à l'innovation. Durée de l'emprunt sur 8 ans avec un différé d'amortissement de 36 mois.

Plus d'informations : <https://www.iledefrance.fr/pre-t-d-amor-cage>

AIDES.ECONOMIQUES@ILEDEFRANCE.FR

WWW.ILEDEFRANCE.FR/PMUP-RELANCE

WWW.ILEDEFRANCE.FR/TPUP-RELANCE

WWW.ILEDEFRANCE.FR/INNOV'UP